

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FIXED INCOME

AGIPI Obligations Monde

Catégorie d'actions : AGIPI Obligations Monde Capitalisation EUR (ISIN : FR0012749893). Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Obligations et autres titres de créance internationaux ». L'OPCVM AGIPI Obligations Monde est nourricier de l'OPCVM AXA World Funds – ACT Green Bonds (l'OPCVM maître de droit luxembourgeois). A ce titre, AGIPI Obligations Monde est investi en totalité et en permanence dans la classe M de l'OPCVM maître, hors liquidités qui resteront accessoires. **Rappel de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement de l'OPCVM maître :**

Objectif de gestion

L'OPCVM a pour objectif de rechercher à la fois un revenu et une croissance de votre investissement, en EUR, et un objectif d'investissement durable, à partir d'un portefeuille d'obligations à gestion active contribuant au financement de la transition énergétique et écologique et démontrant un impact environnemental positif.

Politique d'investissement

L'OPCVM est géré de manière active par rapport à l'indice de référence BofA Green Bond Hedged (l'« Indice de référence ») afin de saisir les opportunités sur les marchés des emprunts d'Etat ou d'institutions – telles que des organismes supranationaux, quasi gouvernementaux et des agences – et des obligations d'entreprise de qualité « investment grade ». L'OPCVM investit au moins un tiers de son actif net dans les composants de l'Indice de référence. En fonction de ses convictions d'investissement et après une analyse macroéconomique et microéconomique approfondie du marché, le Gestionnaire financier peut prendre un positionnement plus actif en termes de durée (la durée mesure, en nombre d'années, la sensibilité du portefeuille aux variations des taux d'intérêt), d'allocation géographique et/ou de sélection sectorielle ou d'émetteurs par rapport à l'Indice de référence. Ainsi, l'écart avec l'Indice de référence peut s'avérer significatif. Toutefois, dans certaines conditions de marché (volatilité élevée du marché du crédit, turbulences, etc.), le positionnement de l'OPCVM sur les indicateurs ci-dessus peut être proche de l'Indice de référence.

L'OPCVM investit au moins 75 % de son actif net dans des obligations qui financent des projets environnementaux (obligations vertes).

L'OPCVM vise à soutenir à long terme les ODD établis par les Nations Unies en mettant l'accent sur les thèmes environnementaux et implique l'achat d'obligations dont le produit est dédié à des projets qui soutiennent une économie à faible émission de carbone ou les besoins fondamentaux des populations et des communautés mal desservies, en finançant des initiatives telles que les énergies renouvelables, la prévention de la pollution, l'accès aux soins de santé, le logement abordable et l'autonomisation des femmes. Dans le cadre du processus de sélection des titres, l'OPCVM est tenu en premier lieu d'appliquer à tout moment la Politique d'exclusion sectorielle et la Politique en matière de Standards ESG d'AXA IM, sauf pour les produits dérivés et les OPC sous-jacents <https://www.axa-im.com/our-policies>. Puis, le Gestionnaire financier applique un cadre d'évaluation exclusif des obligations vertes, sociales et durables, basé principalement sur les Principes des obligations vertes et sociales de l'ICMA et les lignes directrices de la Climate Bonds Initiative et utilisant un processus de sélection rigoureux en filtrant les obligations qui ne correspondent pas au cadre des obligations vertes d'AXA IM composé de 4 piliers : la qualité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de l'émetteur, l'utilisation du produit, la gestion du produit et l'impact ESG, tels que décrits plus en détail dans le prospectus. En second lieu, le gestionnaire financier utilise un certain nombre de facteurs, notamment une analyse micro et macroéconomique et une analyse du crédit des émetteurs. Le gestionnaire financier gère également la sensibilité aux taux d'intérêt, le positionnement sur la courbe des taux et l'exposition à différentes zones géographiques.

Les données ESG utilisées se basent sur des méthodologies fondées en partie sur des données de tiers et, dans certains cas, sont développées en interne, sont subjectives et peuvent évoluer au fil du temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies utilisant des critères ESG et des rapports ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG et celles intégrant des critères de développement durable peuvent utiliser des données qui semblent similaires mais qui doivent être distinguées car leur méthode de calcul peut être différente.

Les titres de créance négociables sont pour la plupart notés « investment grade ». L'OPCVM se réserve le droit d'investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres spéculatifs (sub-investment grade).

Les titres de qualité « investment grade » seront notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch, ou seront considérés comme étant de qualité équivalente par le Gestionnaire financier en l'absence de note.

Les titres de qualité « sub-investment grade » seront notés entre BB+ et B- par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch, ou seront considérés comme étant de qualité équivalente par le Gestionnaire financier en l'absence de note. En cas d'abaissement de leur note en dessous de B- par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch, ou si le Gestionnaire financier les considère comme étant de qualité équivalente en l'absence de note, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Si deux agences de notation attribuent des notes différentes à un même titre, la note la plus basse des deux sera retenue et si plus de deux agences de notation affectent des notes différentes, la deuxième note la plus élevée sera prise en compte.

L'actif du Compartiment peut être investi dans ou être exposé à des obligations remboursables par anticipation.

La sélection des instruments de crédit ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier. L'OPCVM investit :

- au moins deux tiers de son actif dans des instruments de taux (y compris des titres adossés à des actifs) émis n'importe où dans le monde
- jusqu'à un tiers de son actif dans des instruments du marché monétaire
- jusqu'à un dixième de son actif dans des obligations convertibles
- jusqu'à un quart de son actif dans des obligations indexées sur l'inflation.

L'exposition des actifs de l'OPCVM libellés dans des devises autres que l'Euro pourra être couverte contre le risque de change de l'Euro.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 5 % de son actif net dans des obligations contingentes convertibles ou Contingent Convertible (« CoCos »).

Dans la limite de 200 % de son actif net, l'OPCVM peut utiliser des investissements directs et/ou des produits dérivés, en particulier des swaps de défaut de crédit, pour atteindre son objectif d'investissement. Des produits dérivés pourront être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille, de couverture et d'investissement. L'exposition des actifs de l'OPCVM non libellés en EUR sera couverte en EUR.

Le Fonds est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indicateur de référence

L'indice BofA Green Bonds Hedged. L'indice Bank of America (BoFA) Green Bonds Hedged, coupons nets réinvestis, publié par, est représentatif des Emprunts d'Etats ou d'Institutions et de titres obligataires d'entreprises de qualité Investment Grade (obligations « vertes » à des fins de durabilité environnementale). Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : www.theice.com

Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM Maître et de l'OPCVM nourricier : Euro

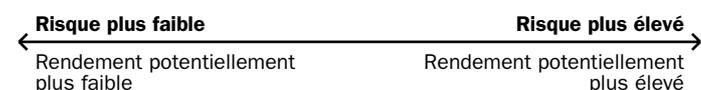
Durée de placement recommandée

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12H00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des actionnaires est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur. La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne. Elle est établie lors des jours de bourse hors jours fériés légaux en France, au Luxembourg et aux Etats – Unis. Le calendrier boursier de référence est celui d' Euronext Paris et tient aussi compte des calendriers de valorisation de l'OPCVM maître. Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPCVM maître sont disponibles dans le prospectus de celui-ci. Montant minimum de souscription initial 100 Euros.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi l'OPCVM est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition aux marchés obligataires internationaux.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

L'OPCVM AGIPI Obligations Monde est nourricier de l'OPCVM AXA World Funds – ACT Green Bonds (l'OPCVM maître). A ce titre, il supporte les mêmes risques additionnels que son maître , à savoir : Risque de contrepartie : risque de faillite, d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant entraîner un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de liquidité : risque de faible niveau de liquidité dans certaines conditions de marché pouvant conduire l'OPCVM à faire face à des difficultés de valorisation, d'achat ou de vente de tout ou partie de ses actifs et ayant un impact potentiel sur sa valeur liquidative.

Risque de crédit : risque que les émetteurs de titres de créance détenus

par l'OPCVM ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la valeur liquidative. Impact de certaines techniques de gestion telles que l'utilisation de produits dérivés: le recours à ces techniques peut entraîner un levier ayant pour

conséquence une amplification de l'impact des mouvements de marché sur l'OPCVM et peut engendrer des risques de pertes importantes et une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	5.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (pour les souscriptions: avant que celui-ci ne soit investi / pour les rachats: avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.18%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

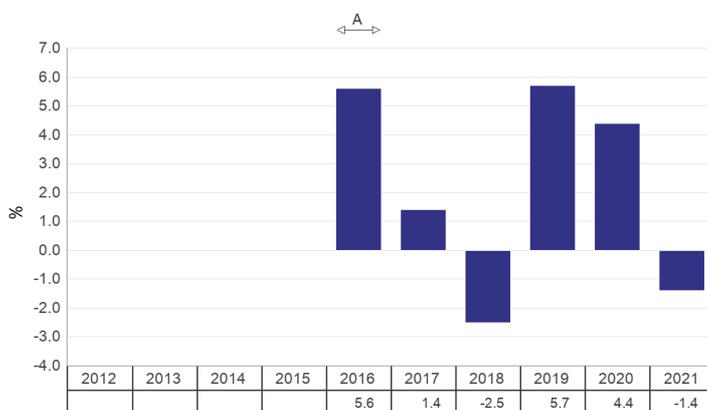
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
 - les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction
- Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet <https://funds.axa-im.com/>.

Performances passées

■ AGIPI Obligations Monde Capitalisation EUR (ISIN : FR0012749893)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 06/07/2015.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

A compter du 24 avril 2017, les sommes distribuables sont affectées en actions de capitalisation.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la performance d'AGIPI Obligations Monde sera inférieure à la performance d'AXA World Funds – ACT Green Bonds, en raison des frais propres à la SICAV AGIPI Obligations Monde.

A compter du 17/09/2021, l'indicateur de référence est le BofA Green Bonds Hedged (sans indicateur de référence auparavant).

A: Affectation des sommes distribuables : Distribution.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP PARIBAS SA, Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

L'OPCVM nourricier est établi en France ; l'OPCVM maître est établi au Luxembourg. Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM nourricier :

Plus d'informations concernant l'OPCVM nourricier, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement en français auprès de la société de gestion, ou bien sur le site <https://funds.axa-im.com/>.

Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM maître :

Plus d'informations concernant l'OPCVM maître, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont librement disponibles en français auprès de AXA Funds Management S.A. (49, Avenue

J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg), ou bien sur le site <https://funds.axa-im.com/>.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site <https://funds.axa-im.com/>.

Fiscalité :

L'OPCVM nourricier est soumis au régime fiscal de la France. L'OPCVM maître est soumis au régime fiscal du Luxembourg. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM nourricier peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. L'OPCVM n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.



**Investment
Managers**

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). AXA IM Paris est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022.